

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2023.17

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux février, le Conseil Municipal de BREZINS dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire en salle de la Rencontre, sous la présidence de M. Gilles GELAS, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 17

Date de convocation : le 15 février 2023

Date d'affichage : le 15 février 2023

#### Présents : 17

MM. Gilles GELAS, Hervé LUC-PUPAT, Michel DUBOIS, Didier GATTEL, Frédéric ESTIENNE, Gabriel BENOIT, Jean David BARBE, Didier ROUDET, Gérard MARION

MMES Audrey PERRIN, Denise PETIT, Angélique PARADIS, Valérie DEMARCQ, Céline MOREL, Florine DUPEUX, Delphine TOURNU, Isabelle METRAL,

#### Excusés 2

Mathieu Luc PUPAT, Patrick FOURNIER

#### Pouvoir : 2

Didier ROUDET, Hervé LUC PUPAT,

A été élu secrétaire de séance : Jean David BARBE

---

### 2023.17 CREATION D'UN POSTE PERMANENT D'ADJOINT TECHNIQUE POLYVALENT AU SERVICE TECHNIQUE A TEMPS COMPLET

Vu le Code Général des Collectivités ;

Monsieur le Maire expose :

Depuis des années, les services techniques de la Mairie sont composés de 3 agents dont un directeur des services techniques.

La commune est passée de 1750 habitants en 2011 à 2230 habitants en 2022, augmentant ainsi les charges techniques. De plus, l'évolution de la commune avec la construction de nouveaux bâtiments, la réalisation d'aménagement de voirie avec de nombreux massifs, l'entretien des PAV, le nettoyage et la propreté de la commune, demandent de plus en plus de travail et de présence de la part des services techniques.

Ces dernières années la commune a souvent fait appel à des emplois saisonnier ou temporaire afin de palier au surplus de travail et aux absences.

Le développement communal va se poursuivre avec la mise en place d'un espace sportif et ludique, l'aménagement des voiries communales et la réalisation de nouveaux massifs.

Afin de faire face au surcroît d'activité et d'assurer la pérennité des services techniques, il apparaît souhaitable de renforcer le service et de créer un emploi d'agent technique polyvalent orienté sur les espaces verts et l'entretien en général. En contre- partie, la commune ne prendrait plus de saisonnier ni d'emploi temporaire (sauf pour les absences longues durées)

Au vu de cet exposé et considérant que l'évolution de la commune va se poursuivre dans les prochaines années, le Maire propose au conseil municipal la création d'un poste d'adjoint technique territorial polyvalent à temps complet (35H). Ce poste sera en catégorie C.

Le poste pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

Cette durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'ait pu aboutir.

La rémunération et le déroulé de carrière correspondront au cadre emploi et au grade défini.

Après en avoir débattu le conseil municipal à l'unanimité autorise le Maire à :

Créer le poste d'adjoint technique territorial polyvalent

Inscrire ce nouveau poste au tableau des effectifs

Lancer un appel à candidature par le biais du CDG38 et de tout autre moyen qui sera utile au recrutement

Dire que le coût de ce nouveau poste sera pris sur le chapitre 12 compte 6411 ou 6413

Signer tous les documents se référant à cette création de poste

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,  
Gilles GELAS

